ARRONDISSEMENT
LES ANDELYS
DEPARTEMENT
EURE
COMMUNE
GISORS

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION

D'~~OUVERTURE~~ (1)
DE MUTATION (1)
DE ~~TRANSLATION~~ (1)

D'UN DÉBIT DE BOISSONS A CONSOMMER SUR PLACE

(Art. 31 et 32 du code des mesures concernant les débits de boissons et la lutte contre l'alcoolisme)

OUVERTURE (1)

MUTATION (1)

~~TRANSLATION~~ (1)

CONCERNANT LE DÉBIT DE BOISSONS DE 4e CATÉGORIE

Sis à GISORS, Rue Paris, N° 43
Raison sociale le balto
Numéro d'immatriculation (2) 27-4156
Propriétaire (3) VIEUBLED Laurent Profession débitant
Domicilié à GISORS, Rue Paris, N° 43
Date de la précédente déclaration 7 Février 1975

Je soussigné (3) Lusic Bruce Amle Robert Épouse
Né le 14 décembre 1966 à Enghein les bains, Dépt 95
Profession demandeur d'emploi Nationalité française
Domicilié à 60120 Cuissy Sur Selle Rue Lavoisquière N° 8
Agissant en qualité de Propriétaire — ~~Gérant~~ (1)

DÉCLARE VOULOIR :

~~*OUVRIR* le débit de boissons susvisé à partir du~~

EXPLOITER à partir du 1 Janvier 1997 Le débit de boissons susvisé, ce débit était précédemment tenu par M. VIEUBLED Laurent en qualité de Propriétaire — ~~Gérant~~ (1)

~~*TRANSFÉRER* à partir du~~ ~~Le débit de boissons précédemment~~ installé à, Rue N°

IL (ELLE) A CERTIFIÉ :

1° Ne pas être justiciable des articles 54, 55 et 56 du code des mesures concernant les débits de boissons et la lutte contre l'alcoolisme ;
2° Que le débit en question répond aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux zones protégées ;
3° Ne posséder ni exploiter directement ni indirectement ou par commandite aucun autre débit de boissons de 2e, 3e ou 4e catégorie.

Fait à GISORS, le 9 décembre 97
LE MAIRE,

De laquelle déclaration le présent récépissé est délivré conformément à la loi.

(1) Rayer la mention inutile.
(2) Éventuellement.
(3) Nom et prénoms en capitales.

Le présent récépissé ne comporte garantie ni du droit d'exploiter un débit, ni de la validité du titre de propriétaire ou de gérant invoqué par le déclarant, ni de l'exactitude des déclarations susmentionnées.

26-10-50 **sofiac** édition « 8, rue de Furstenberg, 75006 Paris (8604)

OBSERVATIONS IMPORTANTES

1. — LES DÉCLARATIONS DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉES :

- pour les ouvertures nouvelles, 15 jours au moins avant la date prévue pour l'ouverture :
- pour les mutations dans la personne du propriétaire ou du gérant, quinze jours au moins avant la date prévue pour la prise de possession ou l'entrée en fonctions du nouveau gérant ;
- en cas de mutation par décès, un mois au plus après la date du décès ;
- en cas de translation d'un débiteur sur un nouvel emplacement, deux mois au moins avant la date prévue pour l'ouverture.

2. — Les titulaires d'une licence de débit de boissons à consommer sur place de 4e catégorie sont autorisés à vendre toutes les boissons dont la vente n'est pas interdite par un texte spécial.

ARRONDISSEMENT
Les Andelys
Dept Eure (27)
GISORS

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION

D'OUVERTURE (1)
DE MUTATION (1)
~~DE TRANSLATION~~ (1)

D'UN DÉBIT DE BOISSONS A CONSOMMER SUR PLACE

(Art. 31 et 32 du code des mesures concernant les débits de boissons et la lutte contre l'alcoolisme)

TIMBRE FISCAL

CONCERNANT LE DÉBIT DE BOISSONS DE 4e CATÉGORIE

Sis à GISORS, Rue PARIS, N° 43
Raison sociale le BALTO
Numéro d'immatriculation (2) 27-4156
Propriétaire (3) LUSIC BRUCE, Profession DEBITANT
Domicilié à GISORS, Rue PARIS, N° 43
Date de la précédente déclaration 9 DECEMBRE 97

Je soussigné (3) LEZIER FRANCK, Épouse —
Né le 15 JUIN 1972, à GOUVIEUX, Dépt 60
Profession DEMANDEUR D'EMPLOI, Nationalité FRANÇAISE
Domicilié à 95120 ERMONT, Rue Allée ST JOHN PERSE N° 7
Agissant en qualité de Propriétaire — Gérant (1)

DÉCLARE VOULOIR :

~~OUVERTURE~~ (1) — *OUVRIR* le débit de boissons susvisé à partir du —

MUTATION (1) — *EXPLOITER* à partir du 1 MAI 2003 Le débit de boissons susvisé, ce débit était précédemment tenu par M LUSIC BRUCE en qualité de ~~Propriétaire~~ — ~~Gérant~~ (1)

~~TRANSLATION~~ (1) — *TRANSFÉRER* à partir du — Le débit de boissons précédemment installé à —, Rue — N° —

IL (ELLE) A CERTIFIÉ :

1° Ne pas être justiciable des articles 54, 55 et 56 du code des mesures concernant les débits de boissons et la lutte contre l'alcoolisme ;
2° Que le débit en question répond aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux zones protégées ;
3° Ne posséder ni exploiter directement ni indirectement ou par commandite aucun autre débit de boissons de 2e, 3e ou 4e catégorie.

(1) Rayer la mention inutile.
(2) Éventuellement.
(3) Nom et prénoms en capitales.

Le présent récépissé ne comporte garantie ni du droit d'exploiter un débit, ni de la validité du titre de propriétaire ou de gérant invoqué par le déclarant, ni de l'exactitude des déclarations susmentionnées.

Fait à GISORS, le 10 AVRIL 2003
LE MAIRE,

De laquelle déclaration le présent récépissé est délivré conformément à la loi.

MAIRIE DE GISORS (EURE)

26-10-50 **sofiac** édition « 8, rue de Furstenberg, 75006 Paris (8604)

OBSERVATIONS IMPORTANTES

1. — LES DÉCLARATIONS DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉES :

- pour les ouvertures nouvelles, 15 jours au moins avant la date prévue pour l'ouverture :
- pour les mutations dans la personne du propriétaire ou du gérant, quinze jours au moins avant la date prévue pour la prise de possession ou l'entrée en fonctions du nouveau gérant ;
- en cas de mutation par décès, un mois au plus après la date du décès ;
- en cas de translation d'un débiteur sur un nouvel emplacement, deux mois au moins avant la date prévue pour l'ouverture.

2. — Les titulaires d'une licence de débit de boissons à consommer sur place de 4e catégorie sont autorisés à vendre toutes les boissons dont la vente n'est pas interdite par un texte spécial.

...ECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

cerfa

N° 11313 ✱ 01

N° 51/03

VOLUME N°

DÉCLARATION

d Mutatation de débit de boisson à consommer sur place de 4e catégorie.

RÉCÉPISSÉ DU REGISTRE N° 3366 (17)

(À REMETTRE AU DÉCLARANT)

JE SOUSSIGNÉ, LEZIER Franck

Profession : Commerçant

demeurant à ERMONT 95120

(rue et numéro) : 7 Allée St John Perse.

AI DÉCLARÉ vouloir exploiter un débit de boisson de 4e catégorie à compter du 1er MAI 2003. Tenu précédemment par Mr LUSIER Bruce, habitant 42 Rue de Paris à Gisors.

Débit connu sous l'enseigne "le Balto".

Vu Autorisation du maire du 15/04/03

Déclaration reçue sous réserve de l'appréciation du parquet.

et me suis engagé à me soumettre à toutes les obligations résultant de la présente déclaration, dont récépissé m'a été délivré.

FAIT à Gisors

le 11 Avril 2003

à 14 heures 10 minutes du soir

SIGNATURE DU RECEVEUR

TRÉSORERIE DE ... 27140

SIGNATURE DU DÉCLARANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE D.G.D.D.I.

N° 3366 – IMPRIMERIE NATIONALE 9 018255 1 C4 ST T

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

cerfa

N° 30-1455

N° 25/98

VOLUME N° 4

DÉCLARATION

déclaration de mutation de licence IV

Art L 22 du Code

RÉCÉPISSÉ DU REGISTRE N° 3366 (17)

(A REMETTRE AU DÉCLARANT)

JE SOUSSIGNÉ, Mlle M. LUSIC Patricia

Profession : gérant

demeurant à GISORS

(rue et numéro) : 43 rue de Paris.

AI DÉCLARÉ : VOULOIR EXPLOITER UN DEBIT de BOISSON de 4e CATEGORIE POUR UN COMMERCE situé, 43 rue de Paris à GISORS sous LA DENOMINATION "LE BALTO", à COMPTER du 1er janvier 1998

- DEBIT TENU PRECEDEMMENT PAR M. VICULBERG Laurent

Vu récépissé de déclaration signée ... le 9/12/97.

déclaration reçue sous réserve de l'appréciation du Parquet

et me suis engagé à me soumettre à toutes les obligations résultant de la présente déclaration, dont récépissé m'a été délivré.

FAIT à GISORS

le 15/12/97 19

à 11 heures minutes du matin

SIGNATURE DU RECEVEUR

TRESORERIE DE GISORS 0.27 27140

SIGNATURE DU DÉCLARANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE D. G. D. D. I.